

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

MAIRIE
DE

BOUC BEL AIR

N°2022-019

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du huit juin deux mille vingt, portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

OBJET :
AUTORISATION
D'ESTER EN JUSTICE

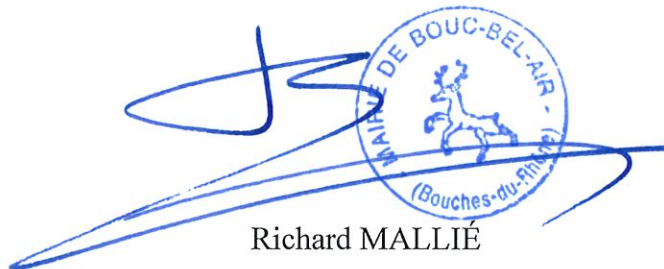
Vu la requête enregistrée sous le n° 22MA01262, en date du deux mai deux mille vingt-deux, introduite devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille,

Considérant qu'il est opportun d'autoriser le cabinet d'avocats BOREL & DEL PRETE à ester en justice et de lui confier la mission d'assistance et de représentation de la ville dans le cadre de cette affaire,

DECIDE

Art. 1^{er} : d'autoriser la SCP BOREL & DEL PRETE, Avocats à la Cour d'Aix-en-Provence, dont le cabinet est sis immeuble Le Triangle, 235 rue Léon Foucault, 13100 Aix-en-Provence, d'ester en justice, assister et représenter la commune de Bouc Bel Air dans le cadre de la procédure enregistrée sous le n° 22MA01262 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, selon les conditions de la lettre de mission datée du dix mai deux mille vingt-deux, rédigée entre la SCP BOREL & DEL PRETE et la ville de Bouc Bel Air.

Fait à Bouc Bel Air, le 12 JUIN 2022


Richard MALLIÉ

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le : 12/07/2022
Publié ou Notifié le :